

Ne doit-on pas conclure de là que la Profession y gagnerait beaucoup si toutes les sociétés médicales, et par suite tous les médecins, étaient toujours en communion d'idée et de sentiment sur les questions d'ordre purement professionnel.

Pourquoi ne pas fonder, alors, une *Société* des sociétés qui comprendrait toutes les sociétés de notre Province ou d'un district comme ceux de Montréal et de Québec.

Nous songeons, depuis longtemps, au moyen de grouper les médecins en une *société* ou *syndicat*, espèce d'Union de défense et de protection où les intérêts de notre profession seraient discutés et défendus.

Nous avons, il est vrai, les sociétés médicales de comtés — je le sais — mais j'ai dit, plus haut, que nos forces n'en restaient pas moins affaiblies et nos moyens beaucoup plus restreints par suite du travail isolé de chacune de ces sociétés.

Nous avons, je le sais également, notre association de médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord. Mais cette association ne tient ses assemblées que tous les deux ans et son programme est si chargé de travaux scientifiques que les questions d'intérêt professionnel ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent, et c'est dommage.

Nous avons, enfin, le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec qui se réunit deux fois l'an et je n'oserais l'ignorer.

Ce Bureau a beaucoup à faire et il nous semble qu'il ne reçoit pas tout l'appui qu'il est en droit d'attendre de la Profession. Après l'élection du *gouverneur* dans chaque district les médecins croient avoir tout fait tandis que tout est à faire. En effet, ce *gouverneur* délégué aux assemblées de Québec et de Montréal devrait connaître les besoins de ses confrères de district ainsi que leur opinion sur les questions à débattre à leurs assemblées bi-annuelles. Or bien peu de gouverneurs consultent la société médicale de leurs districts et les sociétés ne cherchent pas toujours à tracer une ligne de conduite à celui qui est chargé de les représenter.

Avec le syndicat des Sociétés Médicales, celles-ci seraient forcées d'étudier les questions soumises au Collège des Médecins et tout naturellement les *gouverneurs* s'intéresseraient à toutes les ques-